

LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nous soussignés.....et.....

parents de autorisons le Tennis Club Saint Louis de Poissy à remettre notre enfant aux personnes ci-dessous en cas d'indisponibilité de notre part.

Nom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Nom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

IMPORTANT:

Dans le cas où un enfant devrait s'absenter durant un cours de tennis pour un rendez-vous ou autre impératif, nous vous demandons d'en informer le club TCSLP ou l'enseignant en amont du cours. Nous ne pouvons pas autoriser un enfant à quitter un cours sans l'accord de ses parents ou d'une personne autorisée. Il est aussi demandé dans ces situations de venir récupérer l'enfant directement sur le court ou au club house. Le TCSLP n'autorisera pas un enfant à sortir de l'enceinte sportive sans un accompagnant.

Fait à, le

Signature des parents